



## CTL du 9 avril 2018

### Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Depuis le 1er février, du Président de la République au premier Ministre en passant par le Ministre de l'Action et des Comptes publics, chacun y va de sa petite phrase pour expliquer pourquoi il faut moderniser la Fonction publique au prétexte qu'elle ne serait plus adaptée à son époque.

Parmi les **annonces gouvernementales**, celle de la création d'un **plan de départs volontaires** pour les agents qui refuseraient une mobilité forcée a fait grand bruit. Ce plan concernerait des milliers d'agents dans les services publics soumis à restructuration.

Nos ministres aiment les annonces qui font le buzz médiatique, quitte à faire passer les fonctionnaires pour des individus limités et rétrogrades, évoluant dans une administration ringardisée. Ainsi, ils ont volontairement oublié de dire que le départ volontaire est déjà possible dans la fonction publique, assorti du fameux « *pécule* » de M.Sarkozy.

Notre gouvernement veut que les « *Fausse Informations* » disparaissent, mais « *en même temps* » il se présente comme l'instigateur de la **rémunération au mérite**, alors même que le RIFSEEP se répand et que le Statut Général de 1983 prévoit déjà dans son article 20 que « *les indemnités peuvent tenir compte des fonctions et des résultats professionnels des agents ainsi que de la performance collective des services* ». C'est d'ailleurs le cas pour une partie du régime indemnitaire.

Ainsi, des agents de même grade, réalisant le même travail, dans le même service, risquent de ne plus être rémunérés de la même façon ce qui constitue une bien singulière conception de la justice et de l'égalité.

La rémunération au mérite porte une atteinte grave au statut général et aux statuts particuliers et fera, comme PPCR, plus de déçus que de bénéficiaires.

Sa mise en œuvre, en exacerbant la concurrence entre les agents au détriment du travail collectif et des missions de services publics, va accentuer la dégradation des conditions de travail et remettre en cause l'exercice quotidien des missions.

Quant au **recours accru au contrat**, il se ferait au détriment du statut et des conditions de travail des collègues, contraints de former en permanence de nouveaux arrivants. Il s'agit là d'une proposition dont la logique est purement budgétaire, aboutissant là aussi à dissocier la rémunération, du travail effectué.

Sans attendre les conclusions de CAP 2022 au sujet des **missions** qui pourraient être **privatisées ou abandonnées**, nous apprenons dans la presse que le facteur va pouvoir se faire payer 50€ pour passer 45 minutes à aider un contribuable à faire sa déclaration !!!

Enfin, nos ministres veulent un **dialogue social repensé**, c'est-à-dire délocalisé... jusqu'à atteindre le niveau du Préfet. Les CAP deviendraient des instances de recours, le CTL serait fusionné avec le CHS-CT, et les moyens alloués aux représentants des personnels pour défendre leurs intérêts très limités.

Les élus **F.O.-DGFIP** 92 constatent à regret que ces instances sont souvent dévoyées, utilisées pour cautionner des décisions mais rarement pour recueillir l'avis des élus en amont des projets.

Dans un tel contexte d'une politique gouvernementale menée à l'encontre de la Fonction Publique et où la DGFIP est particulièrement visée, la riposte de près de 40 % de ses agents le 22 mars dernier ne restera pas sans suite.